

FIBRO -KUSTIK

PANNEAUX DÉCORATIFS
ET ACOUSTIQUES
À BASE DE LAME DE BOIS

MURS ET PLAFONDS

TECSOUND®
by SOPREMA

SYSTÈMES D'ISOLATION ACOUSTIQUE



FIBRO-KUSTIK

SOMMAIRE

LA GAMME FIBRO-KUSTIK



Fibro-Kustik *Barcelona*

Barcelona **SOLO**

Réaction au feu B-s1, d0 difficilement inflammable. Laine de bois super fine (approx. 1 mm).



La gamme FIBRO-KUSTIK SOLO est composée de panneaux à base de laine de bois et d'un liant minéral, cette solution est utilisée pour ses propriétés esthétiques et acoustiques.

La gamme FIBRO-KUSTIK DUO est un complexe acoustique composée d'un panneau de laine de bois et d'un panneau de laine minérale. Cette solution est utilisée pour ses propriétés esthétiques, thermiques et acoustiques.

La gamme FIBRO-KUSTIK TRIO est un complexe acoustique composée d'un panneau en laine minérale et de deux panneaux de laine de bois. Cette solution est utilisée pour ses propriétés esthétiques, thermiques et acoustiques.



Fibro-Kustik *Florence*

Florence **DUO ou TRIO**

Réaction au feu A2-s1, d0 non-combustible. Laine de bois super fine (approx. 1 mm).

PRÉSENTATION ET AVANTAGES 04

GAMME DE PRODUITS 06

MISE EN ŒUVRE 12

GUIDE DE POSE POUR PLAFOND FIBRO-KUSTIK 14

PERSONNALISATION PRODUIT 16

PROCÉDÉ DE PURIFICATION DE L'AIR INTÉRIEUR 18

RÉFÉRENCES 19

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 22



Réussir l'acoustique
d'une pièce, c'est
**maîtriser le temps
de réverbération**



Les +

- **LAINE DE BOIS D'ORIGINE NATURELLE :**
des matières premières renouvelables
- **ECOLOGIQUE, DURABLE ET RESPONSABLE :**
le bois est certifié PEFC ou FSC
- **ABSORPTION ACOUSTIQUE JUSQU'À CLASSE A (aw 0,90 - 1,0)**
- **RÉSISTANCE AUX IMPACTS** (salles de sport) et **PROPRIÉTÉS ANTI-REBOND** (Tir aux Armes Réglementaires TAR) selon EN 13964
- **BONNES PERFORMANCES THERMIQUES**
dans ses versions DUO et TRIO
- **PERMÉABILITÉ À LA VAPEUR** élevée
Plus de **65 COLORIS AU CHOIX**
- *En option :*
 - **IMPRESSION PERSONNALISÉE** sur-mesure
 - Traitement par le procédé **PURE GENIUS**



EN 13168
EN 13964



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).



Thomas Mayer, Neuss

Avantages produit

L'acoustique est un des critères conditionnant la qualité de vie et le confort dans un espace intérieur.

Si le temps de réverbération des sons est trop important, vous vous sentirez rapidement mal à l'aise. Les causes de cet effet désagréable viennent en général de la présence des surfaces dures et lisses (comme le verre, le béton ou même le plâtre), pas suffisamment absorbantes.

À l'intérieur d'une pièce, le bruit se propage dans toutes les directions et les ondes se percutent sur les parois en s'amortissant à chacune des réflexions : c'est le phénomène d'écho. Réussir l'acoustique d'une pièce, c'est maîtriser le temps de réverbération en choisissant des matériaux possédant des coefficients d'absorption performants et adaptés.

Corriger l'acoustique d'un local, c'est réduire le temps de réverbération et améliorer l'intelligibilité de la parole. Traiter l'acoustique d'une pièce bruyante, c'est appliquer des solutions avec un haut pouvoir absorbant (fort coefficient d'absorption).

Le plafond offre généralement la plus grande surface disponible d'une pièce, il constitue ainsi la solution à privilégier pour le traitement acoustique. Lorsqu'il n'est pas possible d'installer un plafond acoustique complet, les îlots pour plafond et/ou des éléments muraux absorbants peuvent également compléter le traitement.

FIBRO-KUSTIK

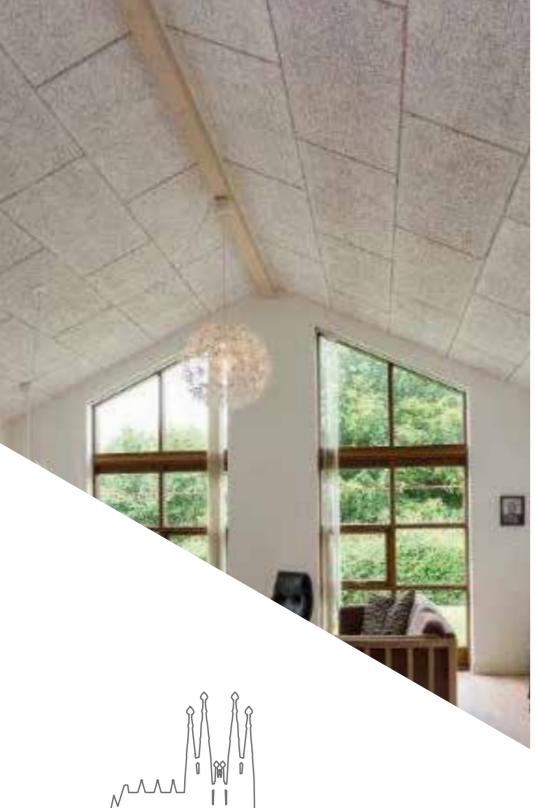
Du fait de leur structure à porosité ouverte, les panneaux atteignent de très bonnes valeurs d'absorption acoustique pour différents types d'applications à l'intérieur du bâtiment. La texture caractéristique des panneaux en laine de bois offre, en plus, des multiples possibilités créatives.

Disponible en 2 variantes :



- Taille de la fibre : 1 mm
- Réaction au feu : A2-s1, d0 ou B-s1, d0

Gamme	Caractéristiques	Épaisseurs (mm)	Formats (mm)	Montage	Absorption acoustique
SOLO	Panneau esthétique et acoustique	15, 25 et 35	600 x 600 ; 1200 x 600 ; 2000 x 600	Démontable ou non-démontable	aw jusqu'à 0.8
DUO	Panneau esthétique avec des performances acoustiques et thermiques	50, 75, 100, 125 et 150	1200 x 600 (ép. 50) ; 2000 x 600	Non-démontable	aw jusqu'à classe A (0,9-1)
TRIO	Panneau esthétique avec des performances acoustiques et thermiques	35 et 50	600 x 600 ; 1200 x 600 ; 2000 x 600	Démontable ou non-démontable	aw jusqu'à classe A (0,9-1)



FIBRO-KUSTIK SOLO Barcelona

Panneaux acoustique homogène en laine de bois super fine (approx. 1 mm).

Réaction au feu B-s1, d0 difficilement inflammable.



Code	Dimensions du module (mm)	Épaisseur (mm)	Code/Type de chant	Système	Panneaux/pal	m ² /pal
00034148	1200 x 600	15	Bord droit SEINLAY	Démontable	128	92,16
00034268	600 x 600				256	92,16
00034128	1200 x 600		Chanfreiné vissé K5	Non démontable	128	92,16
00034248	600 x 600				256	92,16
00034348	2000 x 600		Bord droit SEINLAY	Démontable	128	153,6
00034150	1200 x 600				70	50,4
00034270	600 x 600		Abaissé chanfreiné RAB K5	Démontable	140	50,4
00034180	1200 x 600				70	50,4
00034300	600 x 600		Chanfreiné vissé K5	Non démontable	140	50,4
00034130	1200 x 600				70	50,4
00034250	600 x 600		Chanfreiné fixé EB5N	Démontable	140	50,4
00034350	2000 x 600				70	84,0
00034190	1200 x 600		Bord droit SEINLAY	Démontable	70	50,4
00034310	600 x 600				140	50,4
00034151	1200 x 600	35	Abaissé chanfreiné RAB K5	Démontable	56	40,32
00034271	600 x 600				112	40,32
00034181	1200 x 600		Caché démontable EB5DEM	Démontable	56	40,32
00034301	600 x 600				112	40,32
00058054	1200 x 615		Chanfreiné vissé K5	Non démontable	56	41,33
00058058	600 x 615				112	41,33
00034131	1200 x 600		Chanfreiné fixé EB5N	Non démontable	56	40,32
00034251	600 x 600				112	40,32
00034351	2000 x 600		Chanfreiné vissé K5	Démontable	56	67,2
00034191	1200 x 600				56	40,32
00034311	600 x 600				112	40,32



FIBRO-KUSTIK DUO Florence

Panneau thermique et acoustique composé d'un panneau de laine de bois et d'un panneau de laine minérale. Laine de bois super fine (approx. 1 mm).

Réaction au feu A2-s1, d0 non-combustible.



Code	Dim. du module (mm)	Ép. (mm)	R _{W/(m.K)}	Code/Type de chant	Système	Pan./pal.	m ² /pal.
00158192	1200 x 600	50	1	Chanfreiné vissé K5	Non démontable	40	28,8
00157198	2000 x 600					40	48,0
00157214	2000 x 600					28	33,6
00157215	2000 x 600					20	24,0
00157216	2000 x 600					16	19,2
00157217	2000 x 600					14	16,8
00158599	1200 x 600					40	28,8
00158601	2000 x 600					40	48,0
00158602	2000 x 600					28	33,6
00158603	2000 x 600					20	24,0
00158604	2000 x 600					16	19,2
00158605	2000 x 600	150	3,85			14	16,8



FIBRO-KUSTIK TRIO Florence

Panneau thermique et acoustique composé d'un panneau en laine minérale et de deux panneaux de laine de bois. Laine de bois super fine (approx. 1 mm).

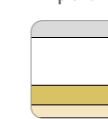
Réaction au feu A2-s1, d0 non-combustible.



Code	Dim. du module (mm)	Ép. (mm)	R_w (m.K)	Code/Type de chant	Système	Pan./pal.	m^2 /pal.			
00158546	1200 x 600	35	0,70	Bord droit SEINLAY	Démontable	60	43,2			
00158507	2000 x 600					60	72,0			
00158547	1200 x 600					40	28,8			
00158508	2000 x 600					40	48,0			
00158608	1200 x 600					60	43,2			
00158510	2000 x 600			Caché démontable EB5DEM		60	72,0			
00158548	1200 x 600		0,70			60	43,2			
00158511	2000 x 600					60	72,0			
00158549	1200 x 600					40	28,8			
00158513	2000 x 600					40	48,0			

PERFORMANCES ACOUSTIQUES SOLO

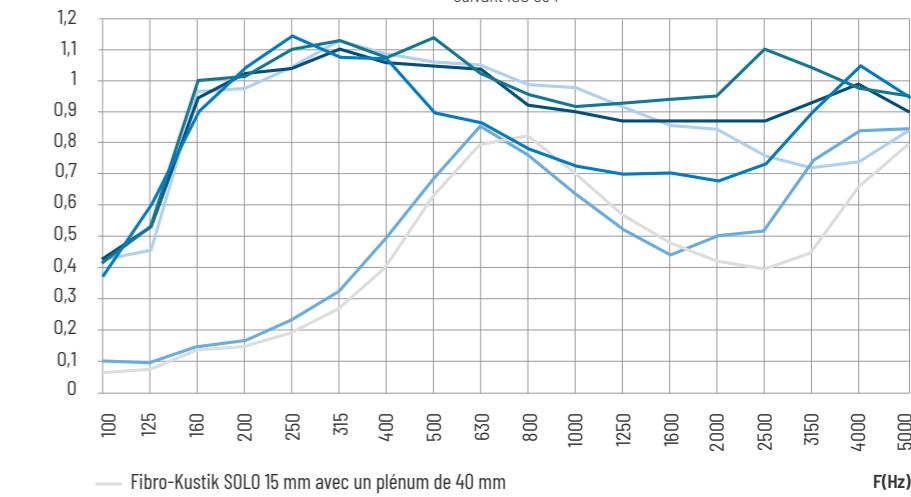
SOLO + laine + plenum



SOLO + plenum



Indices d'absorption acoustique suivant ISO 354



FIBRO-KUSTIK SOLO

Panneau acoustique homogène en laine de bois.

	100	125	160	200	250	315	400	500	630	800	1000	1250	1600	2000	2500	3150	4000	5000	crw	Class. abs.
Fibro-Kustik SOLO 15 mm avec un plenum de 40 mm	0,08	0,09	0,15	0,16	0,20	0,27	0,40	0,63	0,79	0,82	0,71	0,58	0,48	0,43	0,40	0,45	0,66	0,80	0,45	D
Fibro-Kustik SOLO 15 mm avec laine minéral de 60 mm et plenum de 200 mm	0,42	0,47	0,97	0,98	1,03	1,12	1,09	1,07	1,06	0,99	0,98	0,92	0,86	0,84	0,76	0,72	0,74	0,83	0,85	B
Fibro-Kustik SOLO 25 mm avec un plenum de 40 mm	0,11	0,11	0,16	0,18	0,24	0,33	0,50	0,69	0,86	0,77	0,64	0,53	0,45	0,52	0,52	0,75	0,84	0,84	0,50	D
Fibro-Kustik SOLO 25 mm avec un plenum de 100 mm dont laine minérale de 45 mm	0,37	0,60	0,89	1,04	1,13	1,07	1,06	0,89	0,86	0,78	0,73	0,70	0,70	0,68	0,74	0,90	1,04	0,95	0,75	C
Fibro-Kustik SOLO 25 mm avec laine minérale 60 mm et plenum 200 mm	0,43	0,52	0,94	1,03	1,04	1,10	1,06	1,05	1,04	0,92	0,90	0,87	0,87	0,87	0,93	0,99	0,94	0,90	1,00	A
Fibro-Kustik SOLO 35 mm et laine minérale 60 mm et plenum 200 mm	0,42	0,52	1,00	1,02	1,10	1,12	1,08	1,13	1,03	0,95	0,92	0,83	0,94	0,96	1,01	1,04	0,98	0,95	1,00	A

Sources : AC20-26085389 - Applus - SRL report nr. 81406-SRL-RP-XT-002-P1



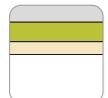
PERFORMANCES ACOUSTIQUES

DUO

DUO + plenum

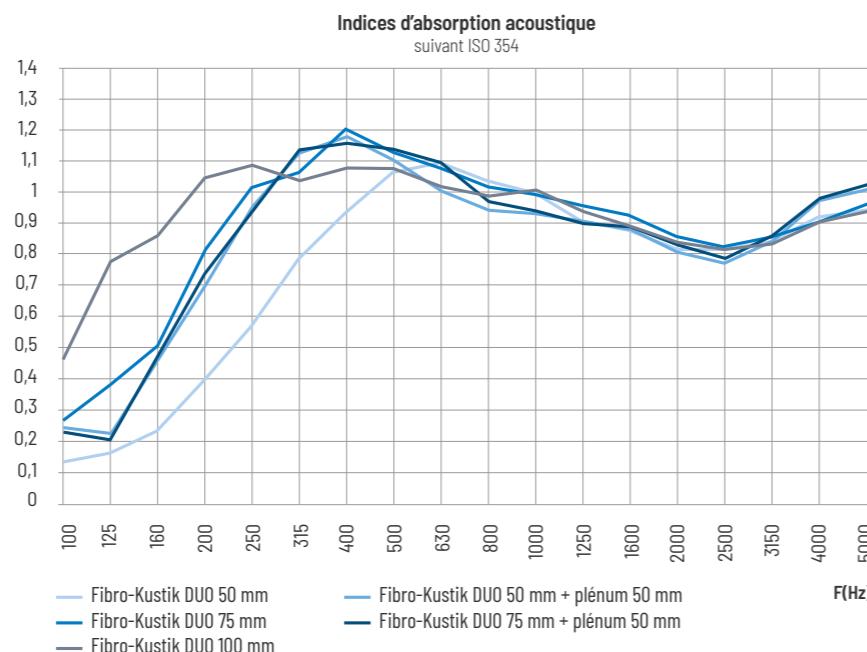


DUO sans plenum



FIBRO-KUSTIK DUO

Panneau thermique et acoustique composé d'un panneau de laine de bois et d'un panneau de laine minérale.



PERFORMANCES ACOUSTIQUES

TRIO

TRIO + plenum



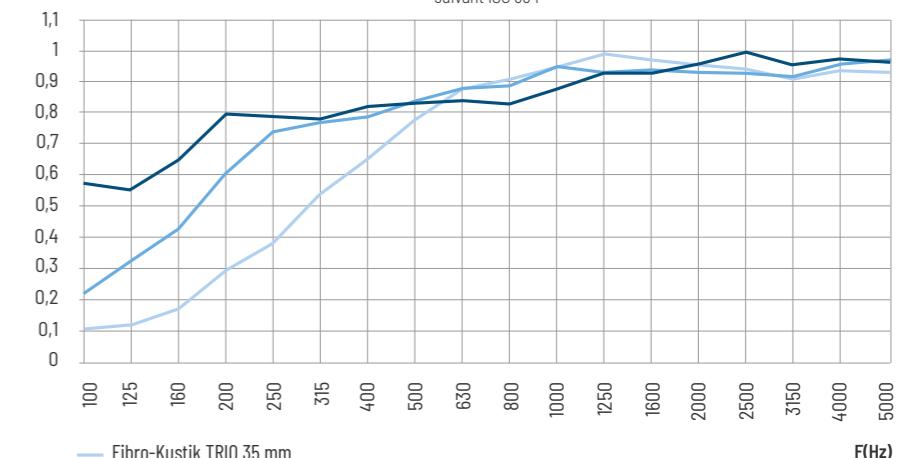
TRIO sans plenum



FIBRO-KUSTIK TRIO

Panneau thermique et acoustique composé d'un panneau en laine minérale et de deux panneaux de laine de bois.

Indices d'absorption acoustique suivant ISO 354



	100	125	160	200	250	315	400	500	630	800	1000	1250	1600	2000	2500	3150	4000	5000	Class. abs.	
Fibro-Kustik TRIO 35 mm	0,11	0,12	0,17	0,29	0,38	0,54	0,65	0,78	0,88	0,91	0,95	0,99	0,97	0,95	0,94	0,91	0,94	0,93	0,70	C
Fibro-Kustik TRIO 50 mm	0,21	0,32	0,42	0,60	0,74	0,77	0,79	0,84	0,88	0,89	0,95	0,93	0,94	0,93	0,93	0,92	0,96	0,97	0,90	A
Fibro-Kustik TRIO 35 mm plénium 200 mm	0,58	0,55	0,64	0,80	0,79	0,78	0,82	0,83	0,84	0,83	0,88	0,93	0,93	0,96	0,99	0,95	0,97	0,96	0,90	A



Mise en œuvre



Solo

Système	Bord	Dessin de chant	Ep.15	Ep.25	Ep.35
Démontable	Ossature apparente T24	Bord droit SEINLAY		600 x 600 1200 x 600	
		Abaissé chanfreiné RAB K5		600 x 600 1200 x 600	
	Ossature cachée T35	Chanfreiné EB5DEM			600 x 615 1200 x 615
Non-démontable	Fixation visible Vis EVDF/DDS	Chanfreiné vissé K5		600 x 600, 1200 x 600, 2000 x 600	
	Montage par fixation	Chanfreiné fixé EB5N			600 x 600 1200 x 600

Duo

Système	Bord	Dessin de chant	Ep.50	Ep.75	Ep.100	Ep.125	Ep.150
Non-démontable	Fixation visible Vis EVDF/DDS	Chanfreiné vissé K5		1200 x 600			
				2000 x 600			
Non-démontable	Fixation invisible Ossature T35 ou griffe	Chanfreiné fixé EB5N		1200 x 600			
				2000 x 600			

Trio

Système	Bord	Dessin de chant	Ep.35	Ep.50
Démontable	Ossature apparente T35	Bord droit SEINLAY		1200 x 600 2000 x 600
	Ossature cachée T35			1200 x 600 2000 x 600
Non-démontable	Fixation visible Vis EVDF/DDS	Chanfreiné vissé K5		1200 x 600 2000 x 600

Accessoires de fixations

Vis EVF

Code	Ep. panneau	Longeur vis	Coloris	Condit.
00269173	15/25 mm	45 mm	Beige clair	100 unités
00268510	35 mm	64 mm		
00269174	50 mm	80 mm		
00269173	15/25 mm	45 mm	Blanc	
00268510	35 mm	64 mm		
00269174	50 mm	80 mm		



Vis à fixation rapide avec une protection antirouille pour la fixation de panneaux sur **structure bois et métal**, conforme EN 13964.

Griffe EB5N

Code	Ep. panneau	Type Fibro-Kustik	Condit.
00230897	25/35 mm	SOLO 25 mm / SOLO 35 mm	250 unités
00230898	50 mm	SOLO 50 mm / DUO 50 mm	168 unités
00230899	75 mm	DUO 75 mm	100 unités
00230900	100 mm	DUO 100 mm	72 unités
00230901	125 mm	DUO 125 mm	50 unités
00230902	150 mm	DUO 150 mm	50 unités

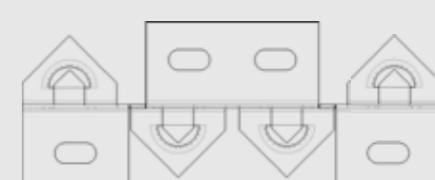
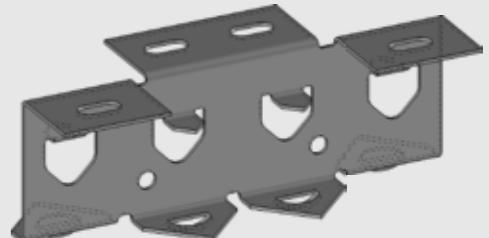
Fixation mécanique non-visible en acier galvanisé de 1mm **pour panneaux avec chanfreiné fixé EB5N**. S'adapte aux panneaux **SOLO** et **DUO**.

Vis DDS

Code	Ep. panneau	Longeur vis	Coloris	Condit. / boite
00035299	50 mm	75 mm	Beige clair	100 unités
00035301	75 mm	100 mm		
00035302	100 mm	125 mm		
00035303	125 mm	150 mm		
00035304	150 mm	175 mm	Blanc	100 unités
00035291	50 mm	75 mm		
00035293	75 mm	100 mm		
00035294	100 mm	125 mm		
00035295	125 mm	150 mm		
00035296	150 mm	175 mm		



Vis acier protégée contre la rouille avec filetage spécial, pour la fixation sur **support béton**. Perçage Ø 6 mm et une tête Ø 25 mm.



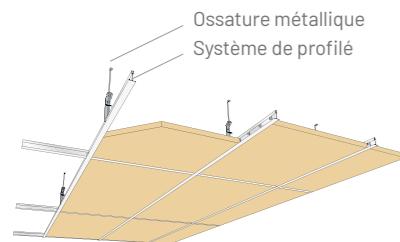
Guide de pose

pour plafond Fibro-Kustik



Schémas de mise en œuvre au plafond

Ossature apparente T24

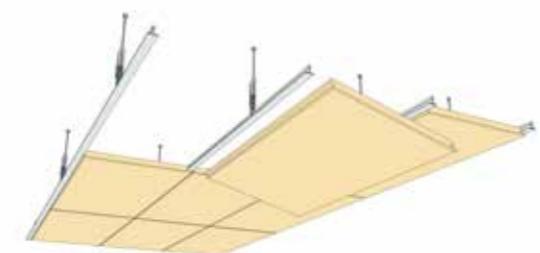


Exemple :
Panneaux Fibro-Kustik 1200 x 600 mm avec bords droits. Installation par fixation à profilé apparent.

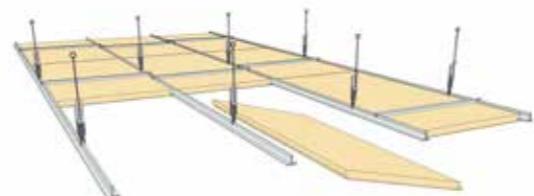
La mise en œuvre d'un plafond suspendu **démontable** sur **une ossature visible T24** pour panneaux avec **bords droits** se réalise avec des panneaux Fibro-Kustik SEINLAY.

La mise en œuvre d'un plafond suspendu **démontable** sur **une ossature visible T24** pour panneaux avec **bords avec chanfrein** se réalise avec des panneaux Fibro-Kustik RABK5.

Ossature cachée T35



La mise en œuvre d'un plafond suspendu **démontable** sur **une ossature cachée T35** pour panneaux avec **bord en chanfrein** se réalise avec des panneaux Fibro-Kustik EB5DEM.



Pour une bonne mise en œuvre, les panneaux se montent sur un système de porteurs avec un entraxe de 600 mm complétés par des distanceurs, pour plus d'information veuillez-vous référer à la norme NF EN 13964.

Fixation visible vis EVDF/DDS

La mise en œuvre d'un plafond suspendu **non-démontable** avec **fixation visible** directe pour panneaux avec bord en chanfrein se réalise avec des panneaux Fibro-Kustik K5. Selon le support de fixation, l'on recommande l'utilisation de :

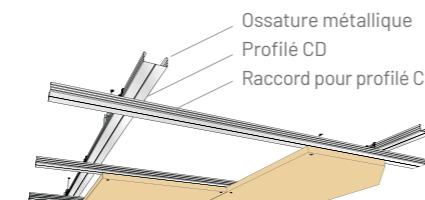
- Vis EVDF pour la fixation mécanique sur structure bois ou métallique.
- Vis DDS pour la fixation mécanique sur structure béton.

Vissage au pas de :

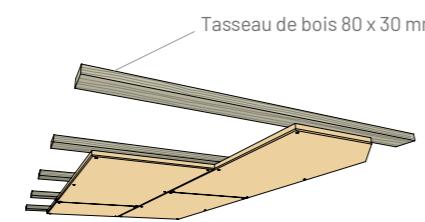
- 600 mm pour panneaux de 1200 mm de longueur.
- 500 mm pour panneaux de 2000 mm de longueur.

Nombre de vis par panneau :

- Min. 6 vis par panneau de 1200 x 600.
- Min. 8 vis par panneau de 2000 x 600.



Exemple :
Panneaux Fibro-Kustik 1200 x 600 mm avec bords droits. Visser directement sur une ossature métallique (type profilé CD).



Exemple :
Panneaux Fibro-Kustik 1200 x 600 mm avec bords chanfreinés. Visser directement sur une ossature en bois de 80 x 30 mm.

Fixation invisible griffe EB5N



La mise en œuvre d'un plafond suspendu **non-démontable** avec **fixation invisible** se réalise avec des panneaux Fibro-Kustik EB5N. Il existe une gamme complète de griffes pour toutes les épaisseurs de panneaux Fibro-Kustik SOLO et DUO.

Nombre de griffes par panneau sur support béton :

- Min 3 fixations par panneaux de 1200 x 600
- Min 4 fixations par panneaux de 2000 x 600

Les solutions Fibro-Kustik sont des panneaux décoratifs et acoustiques à base de laine de bois (gamme SOLO) et de laine minérale (gamme DUO et TRIO) pour une utilisation en espaces intérieurs.

Veuillez manipuler les panneaux Fibro-Kustik avec précaution, en veillant à protéger particulièrement les bords. Nous conseillons de travailler avec des gants de protection ainsi que des outils propres afin de ne pas endommager les panneaux.

Le bois est un produit naturel et l'on peut observer de légères variations de teintes d'un panneau à l'autre, qui ne constitue ni un défaut, ni un problème de qualité.



Personnalisation produit



Textures et teintes

Les dalles Fibro-Kustik comportent un voile de peinture d'uniformisation en teinte ivoire clair, conservant l'apparence du bois, mais qui permet d'homogénéiser les nuances naturelles du bois.

L'essence naturelle, sans voile de peinture et conservant les nuances des teintes du bois, est disponible sur demande.



Teinte ivoire clair (1mm)



Teinte essence naturelle (1mm)

Une palette de plus de 65 coloris

Parce que l'acoustique s'intègre dans les espaces existants et nécessite une réponse esthétique, nous proposons une large palette de coloris. Une palette presque illimitée de couleurs est disponible - vous pouvez choisir presque toutes les couleurs parmi les systèmes de couleurs courants. Une palette de 65 décors design est applicable à l'ensemble des panneaux, épaisseurs et formats.

CLAIR & OBSCUR

Nº RAL	RAL 9010	RAL 9016	RAL 9001	RAL 1013	RAL 9002	RAL 9018	RAL 7035	RAL 7038	RAL 7040
FR	Blanc pur	Blanc signalisation	Blanc crème doux	Blanc perlé	Blanc gris	Blanc papyrus	Gris clair	Gris agate	Gris fenêtre
Couleur									
Nº RAL	RAL 7042	RAL Design 000 60 00	RAL 7037	RAL 7039	RAL 7031	RAL 7015	RAL 7016	RAL 7021	RAL 9005
FR	Gris Signalisation A	Cendre gris	Gris poussière	Gris quartz	Gris bleu	Gris ardoise	Gris anthracite	Gris noir	Noir foncé
Couleur									

Autres textures disponibles



Teinte essence naturelle (2mm)



Berlin SOLO

Réaction au feu B-s1, d0 difficilement inflammable.
Laine de bois fine (approx. 2 mm).



Paris SOLO

Réaction au feu A2-s1 d0 non-combustible.
Laine de bois fine (approx. 2 mm).

TENDANCE & DESIGN

Nº RAL	RAL Design 075 93 05	RAL Design 075 80 10	RAL Design 075 70 10	RAL 1019	RAL Design 050 40 10	RAL 1014	RAL Design 095 80 40	RAL 1024	RAL Design 360 40 15
FR	Blanc vanille	Craie beige	Fibre de lin gris	Beige gris	Mocha black	Ivoire	Petit pois	Jaune ocre	Gris rubis
Couleur									
Nº RAL	RAL 3012	RAL 3014	RAL Design 030 40 30	RAL Design 030 30 40	RAL 6019	RAL Design 110 80 10	RAL 1000	RAL Design 110 70 30	RAL Design 110 60 20
FR	Rouge beige	Vieux rose	Brique brune	Bordeaux	Vert blanc	Printemps gris	Beige Vert	Wasabi vert	Cosse de Petit pois
Couleur									
Nº RAL	RAL 6013	RAL Design 180 40 10	RAL Design 260 80 10	RAL Design 240 70 05	RAL Design 260 60 15	RAL 7000	RAL Design 260 50 20	RAL Design 250 40 15	RAL Design 280 30 10
FR	Vert junc	Vert pin	Bleu poudre doux	Bleu lessive	Bleu Nordland	Gris petit-gris	Centre bleu	Bleu acier gris	Météorite noir bleu
Couleur									
Nº RAL	RAL Design 360 70 10	RAL 7036	RAL Design 360 60 10						
FR	Rose quartz	Gris platine	Majolique mauve						
Couleur									

STREET ART

Nº RAL	RAL 1016	RAL 1003	RAL 1017	RAL 1001	RAL 1002	RAL 1028	RAL 2003	RAL 3020	RAL 8003
FR	Jaune souffre	Jaune sécurité	Jaune safran	Beige	Jaune sable	Jaune melon	Orange pastel	Rouge signalisation	Brun argile
Couleur									
Nº RAL	RAL 6018	RAL 6017	RAL 6034	RAL 5024	RAL 5015	RAL 5017	RAL 5005		
FR	Vert jaune	Vert Mai	Turquoise pastel	Bleu pastel	Bleu ciel	Bleu signalisation	Bleu de sécurité		
Couleur									

Qualité certifiée

Gestion durable des ressources pour un habitat sain

Tous les panneaux Fibro-Kustik bénéficient d'un étiquetage sanitaire A+, ne rejettent pas de formaldéhyde pour un meilleur confort de vie de ses habitants. La laine de bois est un matériau naturel, issu de bois dans le respect des ressources forestières et de la diversité biologique.



EMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR
A+ A B C
EN 13168
EN 13964



The mark of
responsibility
www.fsc.org
www.pefc.org

Procédé de purification de l'air intérieur

La photocatalyse est la transformation d'une substance chimique sous l'influence de la lumière. Le dioxyde de titane (TiO₂) absorbe l'énergie lumineuse, et par réaction, transforme les oxydes d'azote en composés inoffensifs (NO_x / Formaldehyde / VOC). Le procédé Pure Genius associé aux panneaux Fibro-Kustik permet de purifier l'air intérieur.

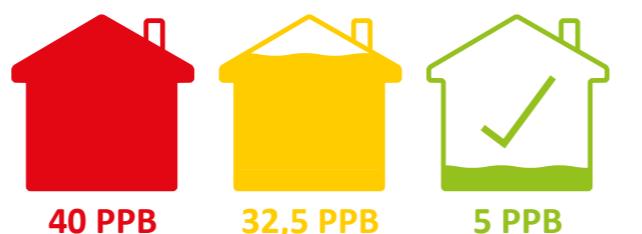
TEST D'ESSAI

L'effet de purification de l'air a été démontré lors d'un test certifié selon la norme ISO 22197-1 dans un photoréacteur développé par le professeur Bahnamann de l'université Leibnitz de Hanovre (Allemagne).

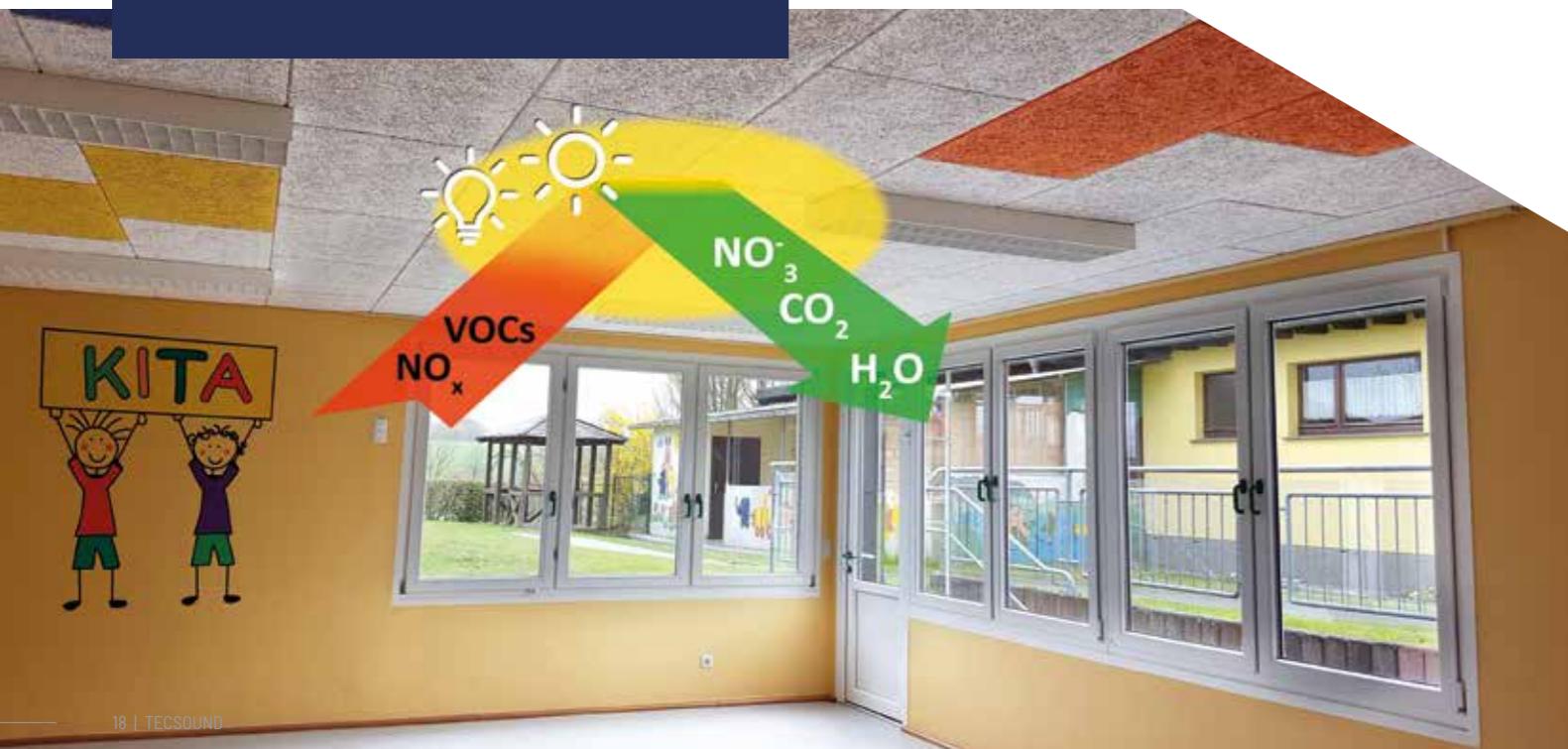
Avec les panneaux Fibro-Kustik **PURE GENIUS™** l'air intérieur est jusqu'à 85 % plus sain.



NIVEAU DE FORMALDÉHYDE



Concentration nocive
Niveau mesuré sans
PURE GENIUS™
Niveau mesuré avec les
panneaux Fibro-Kustik
PURE GENIUS™ après
30 jours



Références



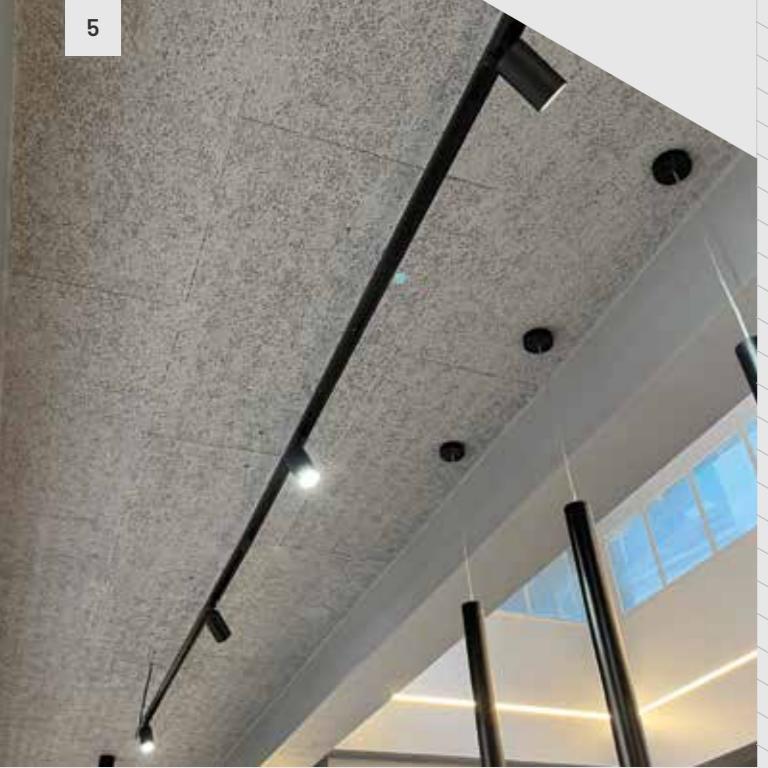
2



- 1 PÔLE NUMÉRIQUE TERRA NOSTRA - LE SOLER
- 2 PÔLE NUMÉRIQUE TERRA NOSTRA - LE SOLER
- 3 GROUPE SCOLAIRE PASTEUR - SANNOIS



Thomas Mayer, Neuss



5

4

4 GROUPE SCOLAIRE PASTEUR - SANNOIS

5 SOCIÉTÉ BIG BLUE - PARIS 9



4

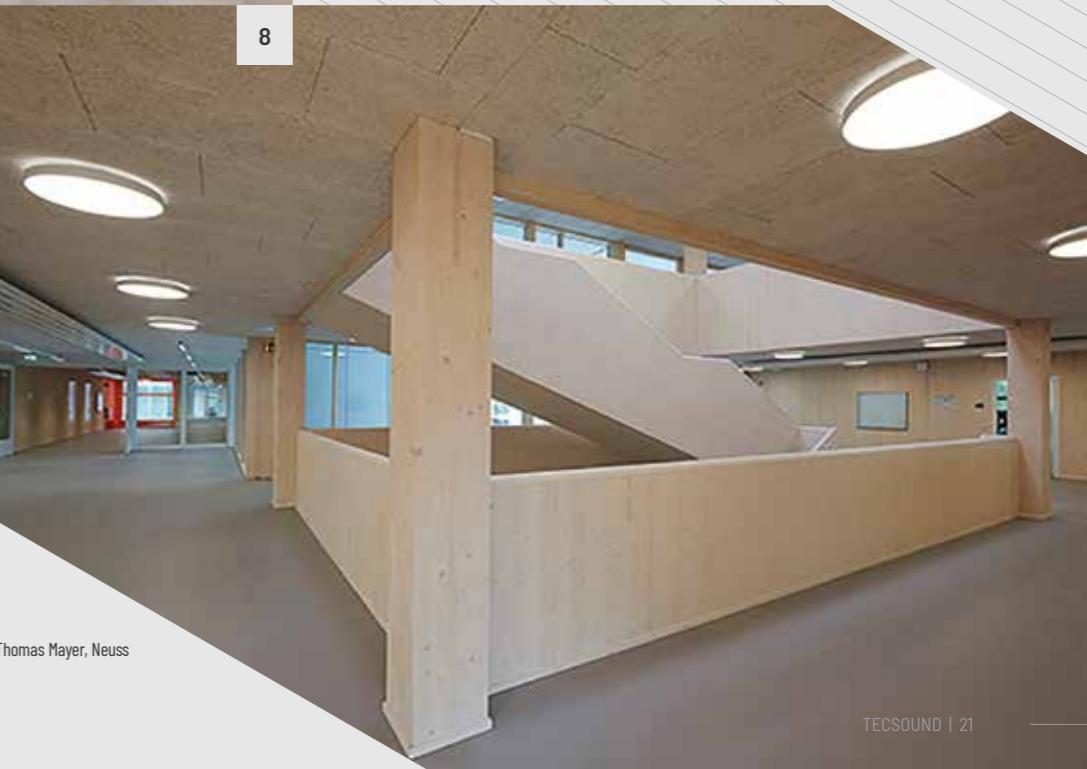


7

6 PÔLE CULTUREL DE GARGES-LÈS-GONESSE

7 PÔLE CULTUREL DE GARGES-LÈS-GONESSE

8 PLAFOND ACOUSTIQUE - LYCÉE BERLIN



8

Conditions générales de vente

ÉDITION FÉVRIER 2023

Sauf stipulation formelle écrite, toute commande traitée avec TECSOUND SARL comporte pour ses clients, ci-après dénommés « le Client », l'acceptation sans réserve des conditions suivantes nonobstant toutes clauses imprimées sur leurs propres documents. Lorsque le Client est une centrale d'achats ou de référencements, il conclut avec le Fournisseur au nom et pour le compte de ses adhérents. Si pour une raison quelconque, la centrale d'achats cesse d'agir au nom et pour le compte de ses adhérents pendant la durée de la relation commerciale, chacun de ses adhérents reste alors tenu par les termes des CGV jusqu'à l'expiration de son terme, comme s'il l'avait lui-même conclue. Les CGV sont révisables à tout moment, la version mise à jour disponible sur notre site internet <https://www.tecsound.fr> à la date de la commande fait foi.

DEVIS

Toute étude ou devis fera l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire minimal de 200 € hors taxes. Aucune étude ne sera engagée avant le règlement préalable de ces frais.

COMMANDES

Pour que la commande soit valable et puisse être traitée, le bon de commande doit être établi à l'en-tête du Client, faire apparaître les références et date de et comporter impérativement les mentions suivantes :

- le code article ou l'EAN,
- la désignation de l'article ainsi que le prix convenu,
- la quantité commandée de chaque article,
- le montant total de la commande,
- les modalités de paiement,
- les modalités de livraison.

Toute commande qui ne respecte pas les spécificités requises par TECSOUND SARL est irrecevable et ne sera pas traitée. TECSOUND SARL n'est engagée sur une commande qu'à compter du moment où elle en a accusé réception.

Toute commande :

- doit porter sur un montant minimal de 250 € HT
- modifiées ou annulées unilatéralement par le Client trois (3) jours avant la date convenue de livraison fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 1.000 € HT.
- demandant un groupage avec une autre commande en cours pour atteinte du seuil permettant que la livraison se fasse franco de port se verra ajouter des frais de groupage à hauteur de 20 € HT.

Les commandes de produits promotionnels doivent faire l'objet d'un état prévisionnel ferme qui doit être adressé à TECSOUND SARL au plus tard douze (12) semaines avant la date de livraison souhaitée. Le détail de la ventilation de la livraison (magasins, plates-formes, entrepôts...) devra être confirmé par des commandes adressées au plus tard trente (30) jours ouvrés avant la date de livraison souhaitée. En déçà de ces délais, TECSOUND SARL fera ses meilleurs efforts sans qu'on puisse lui reprocher un quelconque manquement.

PRIX

Les prix indiqués sont donnés hors taxes, transport non compris (si le seuil permettant une livraison franco de port n'est pas atteint) en fonction des conditions économiques connues à la date d'établissement des prix conformément aux dispositions légales, et peuvent être soumis à des conditions ou à une durée limitée. La facturation est établie sur la base du tarif TECSOUND SARL en vigueur au jour de la livraison et tient compte des modifications des charges imposées par voie réglementaire ou législative et des hausses des coûts annexes. Les évolutions de tarifs sont communiquées au Client avec un préavis raisonnable et une date d'application unique sur le territoire national. En cas d'augmentation importante des coûts de fabrication, notamment du fait du coût des matières premières, TECSOUND SARL aura la faculté de solliciter la prise en charge par le Client du surcoût.

LOI AGEC - GESTION DES DÉCHETS DE LA FILIERE DU BATIMENT

La part du coût unitaire que TECSOUND SARL supporte pour la gestion des déchets Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (« PMCB »), tel que facturé par l'éco-organisme VALOBAT (« l'Eco-organisme ») auquel TECSOUND SARL est adhérente, sous le numéro IDU FR304580_04DBFI, est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel du produit, sans possibilité de réfaction, selon le barème applicable et ce, conformément au contrat d'adhésion conclu par TECSOUND SARL avec l'Eco-organisme. L'éco-contribution est ajoutée aux prix unitaires de vente en vigueur, et ne peut rentrer dans l'assiette d'aucun instrument promotionnel, quel qu'il soit : BFA, PQFA, BFO, coopération commerciale et marketing etc.

PAIEMENT

Les fournitures sont payables par virement à la commande, sans escompte. Toute autre condition de paiement doit faire l'objet d'un accord écrit de TECSOUND SARL. Le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les factures, y compris celles non échues il peut entraîner à notre gré, la suspension des livraisons, ainsi que la résiliation des commandes et marchés en cours, sans droit à dommages et intérêts pour l'acheteur. TECSOUND SARL se réserve la faculté d'exiger caution bonne et solvable du paiement du prix des fournitures livrées ou livrables, ou de suspendre les livraisons, voire d'annuler les commandes en cours, si une information négative concernant la solvabilité de l'acheteur lui parvient, ceci même après confirmation de la commande par TECSOUND SARL. Les réclamations éventuelles ne dispensent pas l'acheteur de régler à échéance nos factures, sauf à mettre en œuvre automatiquement le régime des pénalités de retard ci-après. En aucun cas, le paiement ne peut être lié au versement de crédits ou subventions demandés par le client ou d'indemnités remboursées par son assureur. Les pénalités de retard au taux de 12 % l'an sont exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture. Le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont mis, par le client, à la disposition de TECSOUND SARL. La vérification éventuelle de la facture n'est pas suspensive de paiement. En cas d'incident de paiement bancaire, les frais et intérêts en résultant, seront à la charge de l'acheteur. En application des articles L441-3 et L441-6 du Code de Commerce, tout professionnel ou acheteur public en retard de paiement est débiteur d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Toutes interventions contentieuses visant au recouvrement d'une créance, donneront lieu de plein droit au remboursement des frais engagés et l'application à ce titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15 % des sommes impayées avec un minimum de 200 € outre les pénalités ci-dessus. Les éventuels délais de règlement négociés dérogeant aux présentes conditions générales, commencent, en tout état de cause, à courir à compter de la date de facturation. Tous les paiements sont à effectuer au siège social de TECSOUND SARL.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

En cette matière, il est fait application de la loi n°80-335 du 12 mai 1980. TECSOUND SARL se réserve l'entièreté propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement effectif complet du prix facturé. Nonobstant la réserve de propriété, l'acheteur assumera toutefois la charge des risques dès que les marchandises auront été remises au transporteur en vue de leur acheminement vers les locaux de l'acheteur. L'acheteur devra conserver les marchandises de telle manière qu'elles ne puissent être confondues avec d'autres matériels, et notamment préservera le marquage d'identification. À défaut de paiement intégral, l'acheteur s'engage à restituer les marchandises à première demande de TECSOUND SARL et prendra à sa charge les éventuels frais de remise en état. TECSOUND SARL est d'ores et déjà autorisée par l'acheteur qui l'accepte, à faire dresser un inventaire et/ou mettre sous séquestre les marchandises impayées détenues par lui. Si les marchandises, objet de la réserve de propriété, ont été revendues par l'acheteur, la créance de TECSOUND SARL sera automatiquement transportée sur la créance du prix des marchandises ainsi vendues par l'acheteur. Jusqu'au complet paiement, l'acheteur s'interdit de conférer un nantissement ou un gage sur les marchandises vendues sous réserve de propriété, ou de les utiliser à titre de garantie. L'acheteur s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les marchandises sous clause de réserve de propriété appartiennent à TECSOUND SARL, et à informer TECSOUND SARL immédiatement de toute saisie ou opération similaire. Dans tous les cas où TECSOUND SARL serait amené à faire jouer la réserve de propriété, les acomptes reçus lui resteront acquis définitivement.

DÉLAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont indicatifs et donnés aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et des aléas de transport du vendeur et de ses fournisseurs. Les dépassements de délai de livraison ou suspension de livraison due à des causes indépendantes de notre volonté ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, ni à retenue, ni à annulation des commandes en cours. Les délais de livraison ne courent qu'à compter de l'émission par TECSOUND SARL de l'accusé de réception de la commande. Toutefois, si quatre mois après la date indicative de livraison, ou un mois après une mise en demeure restée infructueuse, le produit n'a

pas été livré, pour tout autre raison qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie : l'acheteur pourra obtenir restitution d'un éventuel acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts. Sont notamment considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer : faits de guerre, émeute, incendie, grèves et autres mouvements sociaux, accidents, impossibilité d'être approvisionné, etc. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur quelle qu'en soit la cause. TECSOUND SARL ne s'engage pas sur des taux de service qui lui seraient imposés.

TRANSPORT

Toutes les marchandises vendues voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport et les modalités de règlement du prix de transport. Le choix du mode de transport et du lieu de départ est laissé à la discrétion du Fournisseur. Il appartient à l'acheteur, en cas d'avaries ou de manquant de faire toutes les constatations nécessaires sur le récépissé de livraison que lui fait signer le transporteur et de confirmer ses réserves, à peine de forclusion, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois (3) jours francs suivant la livraison, avec copie au Fournisseur. Cette confirmation écrite devra être accompagnée des moyens d'identification des produits. À défaut, aucune réclamation ne pourra être admise. Toute réclamation à réception de nos fournitures ne pourra être prise en considération qu'à condition :

- qu'une réserve soit émise sur la lettre de voiture du transporteur et le bon de livraison TECSOUND SARL etc.,
- qu'elle soit accompagnée des moyens d'identification (fiche de contrôle, photo, référence article)
- quelle détaille la nature de la réserve : quantité défectuosité, emballage endommagé, etc.
- que les fournitures livrées n'aient pas été mises en stock pour vente ni mises en œuvre.

Les coûts de transport sont détaillés dans le tableau « CONDITIONS DE LIVRAISON ET REGLES DE FRANCO » en annexe.

RÉCEPTION DES FOURNITURES

La réception intervient à la date et au lieu de livraison prévu sur l'accusé de réception de la commande par TECSOUND SARL.

Elle est formalisée par la signature d'un bordereau de livraison/lettre de voiture avec indication lisible du nom du signataire.

À défaut elle résultera entre autres, de l'une des circonstances suivantes :

- prise de possession des fournitures,
- paiement intégral sans réserve.

S'agissant des livraisons sur rendez-vous, le réceptionnaire s'engage à assurer un déchargement des produits dans un délai de soixante (60) minutes après la présentation du transporteur sur le lieu de réception. Les frais inhérents à une relivraison ou à une attente seront facturés par TECSOUND SARL au Client. Tout produit retourné sans accord préalable de TECSOUND SARL ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Dans le cas d'un retour sans réclamation qualité justifiée, les frais de transport seront à la charge du Client. Conformément à l'article L.442-1 du Code de Commerce, il ne sera accepté aucune déduction d'office de pénalité ou rabais, ni retour correspondant au non-respect d'une date de livraison ou à la non-conformité des produits, tant que TECSOUND SARL n'aura pas été mis à même de constater et de valider contradictoirement la réalité et l'étendue des motifs allégués. Toute retenue injustifiée donnera lieu aux pénalités et frais prévus à l'article PAIEMENT.

RESPONSABILITÉS

TECSOUND SARL ne peut être tenue responsable que de ses propres fournitures et ce dans les conditions et limites légales. La responsabilité de TECSOUND SARL ne peut être recherchée pour l'éventuel préjudice découlant :

- de la mise en œuvre des produits en contradiction avec les règles de l'art telles que résultant des DTU et règles professionnelles, les prescriptions de pose, les réglementations applicables, les normes et/ou règles édictées par TECSOUND SARL en vigueur à la date de livraison
- de produits présentant manifestement un vice apparent ou ayant subi une quelconque modification ou dont la défectuosité résulterait des conditions de manutention et de stockage ou encore de la durée de stockage par le client ou sur chantier.

La responsabilité TECSOUND SARL est expressément limitée au remplacement des fournitures reconnues défectueuses par elle, à l'exclusion de toutes autres indemnités. Enfin, la responsabilité de TECSOUND SARL ne saurait être retenue dans l'hypothèse où les produits ne seraient pas devenus régulièrement la propriété du client.

Il appartient au Client applicateur de :

- vérifier auprès de son assureur qu'il est valablement couvert pour l'application du produit et / ou du système concerné ,
- s'assurer que le produit et / ou le système a bien reçu l'accord de son client en fonction des dispositions du marché qui les lient.

PÉNALITÉS

Nonobstant toutes clauses ou dispositions contraires pouvant figurer dans des conditions d'achat, contrats de référencement, conditions logistiques, accords particuliers (etc.), aucune pénalité ne sera acceptée par TECSOUND SARL, sauf accord préalable et écrit de ce dernier et ce, quelle que soit la motivation de la pénalité. Toute clause contraire est réputée non écrite. À ce titre, TECSOUND SARL n'accepte pas de débit d'office. Seul le préjudice matériel direct résultant d'une faute imputable à TECSOUND SARL lors de l'exécution du contrat de vente, démontré et évalué par le Client pourra éventuellement donner lieu à indemnisation par TECSOUND SARL, après demande formulée auprès de TECSOUND SARL et négociation avec ce dernier. Le Client devra, à cet égard, fournir à TECSOUND SARL tout document attestant du préjudice subi (bon de livraison, etc.).

À défaut d'accord, l'évaluation du préjudice subi interviendra à dire d'expert nommé par le Président du Tribunal de commerce de SAVERNE (67), à la requête de la partie la plus diligente. En cas de violation de la présente clause par le Client, TECSOUND SARL pourra refuser toute nouvelle commande de produits et suspendre ses livraisons. TECSOUND SARL se réserve, en outre, le droit de déduire de toute somme due au Client, tout montant qu'il aurait déduit d'office.

COOPÉRATION COMMERCIALE

TECSOUND SARL se déclare favorable à l'achat éventuel de prestations de services spécifiques proposées par ses Clients uniquement si elles visent à stimuler ou à favoriser la revente de ses produits. Ces prestations de services doivent obligatoirement se matérialiser par une contrepartie réelle. La rémunération sollicitée au titre de ces prestations doit présenter une proportionnalité et une rationalité économique au regard de la valeur du service effectivement rendu. Toutes les prestations de services doivent être définies dans un accord contractuel rédigé par le Client et ne peuvent en aucun cas être engagées sans signature dudit accord. Toutes les prestations de services calculées en pourcentage sont basées sur le chiffre d'affaires brut retranché des remises et ristournes acquises à la date de la prestation. Ce contrat doit obligatoirement préciser très clairement pour chaque prestation :

- la personne en charge de la réalisation ;
- la nature de la prestation ;
- les moyens mis en œuvre pour la réalisation ;
- l'intérêt commun des parties à la réalisation ;
- le lieu de la réalisation ;
- la période de la réalisation ;
- la justification de la réalisation de la prestation ;
- le détail et les conditions d'obtention de la rémunération de la prestation.

À l'issue de la réalisation de chacune des prestations de services convenues, le Client émet une facture conforme aux prescriptions légales et identifiant clairement la prestation concernée. Le délai de règlement de ces factures sera équivalent à celui octroyé au Client pour le règlement des factures des produits de TECSOUND SARL. Le règlement de ces factures pourra faire l'objet d'une compensation sur accord de TECSOUND SARL. Le paiement interviendra après vérification par TECSOUND SARL de l'exécution totale de la prestation conformément aux termes du contrat. Dans l'hypothèse où les données du marché évoluerait de manière à ce qu'il n'y ait plus d'intérêt commun à la réalisation de la prestation commerciale, TECSOUND SARL en informera le Client par écrit. En ce cas, il pourra ne pas être donné suite à ladite prestation commerciale sans qu'aucune indemnité ne soit due. Une prestation de services commerciaux ne peut en aucun cas se cumuler avec une autre prestation ou tout autre type de d'opération commerciale ou promotionnelle sur la même période.

FORCE MAJEURE

Les parties s'informeront respectivement par écrit, dans les meilleurs délais, de la date de survenance d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit de nature à perturber ou à empêcher l'exécution de la commande. L'exécution de la commande sera alors suspendue de plein droit sans indemnité, à compter de cette information. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours, la commande pourra être résiliée par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception résiliant ladite commande.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse sont exclusivement compétents les Tribunaux de SAVERNE (67) pour tous les litiges relatifs à l'exécution du présent contrat. Les traités mêmes acceptées n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. La clause attributive de juridiction s'appliquera même en cas de réfééré, de demande incidente, de demande en garantie ou en cas de pluralité de déteneurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu d'un contrat civil ou commercial, ou d'une action fondée sur la responsabilité décentrale définie aux articles 1792 et 2270 du Code Civil. Les traités mêmes acceptées n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

PANNEAUX DÉCORATIFS
ET ACOUSTIQUES
À BASE DE LAINE DE BOIS

MURS ET PLAFONDS

FIBRO-KUSTIK

By **TECSOUND®**
by **SOPREMA**

TECSOUND®
by **SOPREMA**

7 RUE DE FURCHHAUSEN
67700 SAVERNE
TÉL : +33(0)3 88 02 11 79
FAX : +33(0)3 88 02 56 70
COURRIEL : CONTACT@TECSOUND.FR
WWW.TECSOUND.FR